

CONSEIL GENERAL

Procès-verbal de la séance extraordinaire du mardi 25 mars 2025 à Aclens

Présidence : Monsieur **Patrice HAUSWIRTH**

Le mardi 25 mars 2025 à 20h15, le Conseil général d'Aclens, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des boules (salle polyvalente).

L'ordre du jour est le suivant :

1. Appel
2. Assermentation
3. Approbation de l'ordre du jour
4. Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024
5. Présentation du plan comptable MCH2 par Mme Stéphanie Durussel, boursière
6. Préavis municipal n° 01-2025, demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la maison d'habitation ECA 90
7. Préavis municipal n° 02-2025, demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un chauffage à distance (CAD)
8. Nomination d'un membre suppléant de la commission d'urbanisme
9. Communications municipales
10. Communications du bureau
11. La « minute » des délégués
12. Divers et propositions individuelles

Le Président souhaite une cordiale bienvenue aux membres du Conseil présents et présente la nouvelle secrétaire du Conseil Général, Mme Nicole Müller.

1. **Appel**

En date du 25 mars 2025, le Conseil général de notre commune compte 49 membres. La secrétaire procède à l'appel :

- Présents : 31
- Excusés : 15
- Absents : 3

Avec 31 membres présents, le quorum est atteint (*1/3 selon l'art.47 du règlement du Conseil général*). Le Conseil peut donc délibérer valablement.

2. **Assermentation**

Mme Céline Auroi et M. Christophe Perreaud sont assermentés par le Président du Conseil Général.

3. **Approbation de l'ordre du jour**

M. Marc Giordani a déposé un postulat concernant la création d'une gravière dans les bois de Ballens soutenu par Mme Camilla Reymond et M. François Bavaud. Ils proposent « que la commune d'Aclens, par la voie de sa Municipalité, exprime une opposition ferme à la réalisation de ce projet et pour l'appuyer, que cette proposition soit approuvée par une majorité du Conseil général ». La lecture du texte est faite par le Président du Conseil général qui demande à l'assemblée si elle est d'accord d'en débattre. L'assemblée accepte de rajouter ce postulat ; il sera traité au point 8 de l'ordre du jour. Le Président présente l'ordre du jour ainsi modifié. Ce dernier est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

4. **Adoption du procès-verbal de la séance du 3 décembre 2024**

M. Marc Giordani souhaite une précision quant à la réponse donnée par Mme La Syndic (p. 8/14) : l'interprétation des règles et leur application peuvent dépendre du voyer. Mme S. Ciana confirme ses propos.

Mis au vote à main levée, le procès-verbal est accepté à la majorité, avec 5 abstentions et aucun avis contraire.

5. **Présentation du plan comptable MCH2 par Mme Stéphanie Durussel, boursière**

M. Vincent DORNIER, municipal, prend la parole :

La Municipalité est dans l'obligation d'informer le Conseil Général sur le plan MCH2. En juin, un préavis concernant le passage des comptes au MCH2 sera soumis aux membres du Conseil. Une séance sera organisée pour les membres de la commission des finances et de la commission de gestion dans le but de les familiariser avec ce nouveau programme.

Mme Stéphanie DURUSSEL, boursière communale, prend la parole :

MCH2 est un modèle comptable harmonisé de 2^{ème} génération, soit un nouveau plan comptable qui comporte des recommandations pour le traitement comptable (et la comptabilisation). L'objectif de sa mise en place est d'harmoniser les plans comptables des communes afin de pouvoir les comparer et de les rapprocher des normes internationales. Le but est également d'avoir un plan comptable transparent et des bases statistiques fiables.

Sur le site du Canton de Vaud, nous pouvons trouver les bases légales de MCH2 ainsi que le manuel publié en juillet 2022. Le règlement sur la comptabilité des communes sera modifié pour intégrer les nouvelles dispositions. Parmi les changements, le nouveau plan comptable sera plus détaillé et harmonisé, la comptabilisation des immobilisations sera améliorée, des états financiers seront obligatoires. Le bilan restera le même, toutefois sa numérotation sera modifiée. Une brochure sera fournie pour expliquer comment procéder. Les comptes seront classés par nature et chaque compte portera un numéro. Les nouveaux numéros des comptes seront plus longs dans le plan comptable MCH2 par rapport au plan comptable MCH1.

Cette nouvelle classification sera la même pour la Confédération, les cantons et les communes.

Mme Durussel montre par quelques exemples les changements que cela impliquera. 4 dicastères disparaîtront et seront remplacés par 5 nouvelles fonctions. Il y aura 10 fonctions à disposition pour établir la structure du plan comptable.

Par exemple, pour un événement comme le 1^{er} août, il n'y aura plus seulement un point comptable « Frais de réceptions et de manifestations ». Les différents frais inhérents à la fête seront répartis en trois postes : « tout ménage : - Imprimés / Publication », « boissons et nourriture : - Denrées alimentaires » et « location d'une tente : - Prestation de services de tiers ».

Il y aura un « Patrimoine Administratif : PA » et un « Patrimoine Financier : PF ».

PA : ce qui est absolument nécessaire pour le bon fonctionnement de la commune. Par exemples un bâtiment scolaire ou les routes.

PF : les biens possédés par la commune qui peuvent être vendus sans que cela péjore le fonctionnement communal. Par exemples les immeubles locatifs ou des immeubles destinés à la vente.

La durée des amortissements a été modifiée au 1^{er} janvier 2024 et désormais aux directives de MCH2 d'amortir les investissements dès le début de leur utilisation.

L'actuel Fonds de réserve pour investissements futurs et divers autres fonds vont disparaître dès l'entrée en vigueur de MCH2 au 1.01.2026. Ils seront transférés vers la réserve de politique budgétaire, qui ne pourra être alimenté qu'en cas d'excédents de revenus. Il n'y aura des prélèvements possibles qu'en cas d'excédents de charges.

Les fonds de rénovation seront cadrés par un règlement communal.

Les comptes affectés (eau, déchets, épuration) devront être équilibrés, comme c'est déjà le cas actuellement.

Le passage au MCH2 demandera un investissement en temps pour le service des finances et impliquera des changements pour l'administration communale, mais à terme, cela facilitera le travail

de la boursière. La transition se fera sur deux ans et pendant ce laps de temps, il n'y aura pas moyen de comparer les comptes.

Dès avril 2025, le travail sur le budget 2026 débutera.

Le 17 juin, le préavis de passage au MCH2 sera présenté au Conseil général.

En janvier 2026, les nouvelles écritures comptables seront utilisées.

En avril 2027, première clôture des comptes selon MCH2.

Place aux questions des membres du Conseil Général.

Mme Durussel y répond :

- Il n'y aura pas de tableau comparatif pour les budgets 2025 et 2026. Ils ne seront pas comparables. Un compte MCH1 pourra être dispatché en 5 ou 6 comptes MCH2. Ce sera un travail plus conséquent pour l'élaboration du budget afin de déterminer ce qui sera mis dans ces comptes.
- L'utilisation du MCH2 a été décidée par la confédération.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président remercie Mme Durussel pour sa présentation.

6. **Préavis municipal N° 01-2025, demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un chauffage à distance (CAD)**

M. Thierry CORNET, municipal, prend la parole :

M. Cornet rappelle qu'il y a deux ans, la Municipalité avait demandé au Conseil Général un crédit d'étude pour la transformation du bâtiment ECA 90 et la création d'un chauffage à distance. Le projet de la transformation de la maison est finalisé. Les différentes commissions concernées ont été reçues par la Municipalité et ont pu étudier le projet. Les suggestions et remarques faites seront prises en compte et tout sera mis en œuvre pour les réaliser.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Norbert WÜTHRICH :

La commission des finances s'est réunie le 25 février avec Mme Sylvie Ciana, syndique, et M. Thierry Cornet, municipal. La commission des finances, composée de Mmes Jeanne-Elise Lequint, Valérie d'Ascoli et de MM Eric Bally, Hugues Favey et Norbert Wüthrich s'est également réunie le 11 mars dernier.

Le budget présenté de 1'180'000.- pour les travaux de rénovation du bâtiment ECA 90, inhabité depuis 10 ans, est réaliste. Il n'y aura pas moyen d'obtenir des subventions car les rénovations correspondront à une construction neuve. Les loyers des deux appartements n'ont pas été fixés pour l'instant mais ils pourraient s'élever à Fr. 1'500.- pour l'un et Fr. 1'800.- pour l'autre. Le but est de couvrir les frais et l'amortissement. Les loyers seront fixés avec la régie Bernard Nicod.

La commission des finances recommande aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté

La parole est donnée au rapporteur de la commission d'urbanisme, M. Benoît Olivier :

La commission d'urbanisme, composée de Mmes Isabelle Hauswirth, Cécile Cornet et de MM Benoît Olivier s'est réunie le 27 février avec M. Thierry Cornet, municipal. Les deux appartements créés seront indépendants, avec des entrées séparées, sans pièce commune. La commission estime que la Municipalité devrait créer des locaux communs ou privés pour l'entrepôt de vélos, pneus de voiture, poubelles ménagères, etc.

Concernant l'aménagement extérieur, la commission d'urbanisme suggère à la Municipalité d'envisager la pose d'une palissade pour plus d'intimité et pour couper la vue sur l'appartement et en protéger les habitants des phares de voiture.

Les membres de la commission d'urbanisme recommandent aux membres du Conseil Général d'accepter le préavis tel que présenté par la Municipalité.

Le Président du Conseil Général ouvre la discussion.

La question est posée :

Quelle est l'estimation des loyers ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

La gérance Bernard Nicod a été mandatée pour évaluer les montants des loyers. Cela a été fait en début de projet.

M. Frédéric VALLOTTON, membre du conseil, prend la parole :

Est-on certain que c'est une bonne idée d'utiliser des pompes à chaleur avec le chauffage à distance ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Ce point sera traité dans le deuxième préavis de la soirée.

M. Marc GIORDANI, membre du conseil, prend la parole :

Il a installé chez lui un puit dont l'eau est utilisée pour les toilettes, la lessive, la douche. Est-ce que cela a été envisagé dans le futur locatif ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Ceci n'a pas été envisagé ; toutefois il est encore possible de le faire.

M. Benoît OLIVIER, membre du conseil, prend la parole :

La buanderie mesurera 1,47 m². Est-ce qu'un autre local de rangement sera prévu ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Le plan n'est pas figé. Il y aura aussi la possibilité d'utiliser le couloir qui a trois portes.

M. Hugues FAVEY, membre du conseil, prend la parole :

Une place de stationnement est prévue par appartement. Y a-t-il une réglementation par rapport au nombre de places ? Beaucoup d'habitants du village ont deux véhicules. Où pourront-ils stationner ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Il y a un nombre de places de parc imposé par appartement et la règle générale de parcage souhaite inciter la population à ne plus avoir de véhicule. Et de se diriger plutôt vers l'acquisition d'un vélo électrique ! Il est toutefois possible de louer des places de stationnement au village. Une borne de recharge pour véhicule électrique a été évoquée.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil Général soumet le préavis no 01-2025 au vote.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 01/2025 concernant la demande de crédit d'investissement pour la rénovation de la maison d'habitation ECA 90 est accepté à la majorité, avec une abstention et aucun avis contraire.

7. **Préavis municipal N° 02/2025, demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un chauffage à distance (CAD).**

M. Thierry CORNET, municipal, prend la parole :

Il rappelle que la fin du chauffage électrique est prévue pour le 1^{er} janvier 2033, soit dans 8 ans. La Municipalité, soucieuse de rentrer dans l'aire de la décarbonisation, a souhaité réaliser un CAD en utilisant la géothermie (cf présentation lors du précédent conseil général).

Le CAD sera réalisé en deux étapes : la première est celle présentée ce soir pour répondre aux besoins actuels; la seconde le sera dans un proche avenir afin de chauffer d'autres maisons. Des forages sont prévus pour les deux étapes. Il y aura la possibilité de se raccorder pour chauffer l'auberge, le collège. Le crédit demandé ce soir concerne toute la structure. Il faudra toutefois rajouter quelques milliers de francs pour le forage et les raccordements lors de la seconde étape.

La parole est donnée au rapporteur de la commission des finances, M. Hugues FAVEY :

La commission des finances s'est réunie le 25 février avec Mme Sylvie Ciana, syndique, et M. Thierry Cornet, municipal. La commission des finances, composée de Mmes Jeanne-Elise Lequint, Valérie d'Ascoli et de MM Eric Bally, Hugues Favey et Norbert Wüthrich s'est également réunie le 11 mars dernier.

Ce projet composé d'une pompe à chaleur et de 6 sondes géothermiques est destiné uniquement aux besoins de chauffage de bâtiments appartenant à la commune. Le système de pompe à chaleur a été dimensionné pour couvrir les besoins des bâtiments ECA 89, ECA 90 et l'église. La Municipalité pourra compter sur des subventions pour la pompe à chaleur et l'installation du système photovoltaïque.

Après analyse des coûts, des modalités de financement, des subventions attendues, la commission estime que le projet est financièrement viable et répond aux attentes énergétiques de la commune et du canton.

La parole est donnée au rapporteur de la commission d'urbanisme, M. Benoît OLIVIER :

La commission d'urbanisme, composée de Mmes Isabelle Hauswirth, Cécile Cornet et de MM Benoît Olivier s'est réunie le 27 février avec M. Thierry Cornet, municipal.

La réalisation d'un chauffage à distance avec pompe à chaleur (PAC) géothermique est plus intéressante qu'un chauffage à pellets ou plaquettes. Le local PAC sera bien placé, semi-enterré avec un toit végétalisé et des parois recouvertes de bardage en bois. Dans ce local, il y a déjà de la place pour la seconde PAC et les conduites futures. Il faudra faire uniquement quelques forages lors de la prochaine étape de cette installation.

Les membres de la commission d'urbanisme recommandent d'accepter le préavis no 02-2025 tel que présenté par la Municipalité.

Le Président du Conseil Général ouvre la discussion.

M. Frédéric VALLOTTON, membre du conseil, prend la parole :

Il réitère sa question par rapport au bruit et à l'efficacité de ce chauffage en hiver.

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

La géothermie est une technique efficace ; la chaleur arrive d'une profondeur de 210 m. Le sol est chaud, entre 14 et 18 degrés toute l'année. Quant au bruit, il n'y en aura pas plus que celui fait par la pompe qui fait circuler l'eau chaude dans les bâtiments.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Connaissez-vous le modèle de la pompe à chaleur qui sera installée ?

M. Thierry CORNET, municipal, lui répond :

Non, pas encore. Il s'agira d'une pompe d'une puissance de 60 kW. Il faut une puissance de 55 kW pour les 3 bâtiments.

M. Jean-Louis FAVRE, membre du conseil, prend la parole :

Comment sera faite la distribution de cette chaleur ? Il y aura l'église, le bâtiment ECA 90 et qu'en est-il du ECA 89 ?

Mme Carole RICBOURG, membre du conseil, prend la parole :

Etant locataire dans le bâtiment ECA 89, l'installation d'un chauffage avec pompe à chaleur et circuit d'eau est prévu. Comme nous sommes chauffés actuellement à l'électricité, de gros travaux sont-ils nécessaires ?

M. Thierry CORNET, municipal, répond :

L'installation de la pompe à chaleur ne concernera dans un 1^{er} temps que le bâtiment ECA90. Le raccordement et l'installation au bâtiment ECA89 fera l'objet d'un second préavis. On ne sait pas encore s'il faudra entreprendre de gros travaux.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Vous avez expliqué que la chaleur pompée dans l'eau souterraine sera de 14 à 18 degrés. Pourtant, il faudra la chauffer à une température de 30 à 35 degrés. La pompe devra alors fonctionner. Est-ce que le mur sera isolé pour le bruit ?

M. Thierry CORNET, municipal, répond :

Le local en béton sera fermé. Il sera possible de rajouter une correction acoustique si nécessaire.

La parole n'étant plus demandée, le Président du Conseil Général soumet le préavis no 02-2025 au vote.

Mis au vote à main levée, le Préavis municipal N° 02/2025 concernant la demande de crédit d'investissement pour la réalisation d'un chauffage à distance (CAD) est accepté à la majorité, avec 4 abstentions et aucun avis contraire

8. Postulat de M. Marc Giordani

M. Marc GIORDANI, membre du conseil, lit le postulat :

« Beaucoup d'entre vous sont certainement déjà au courant du projet de création de gravières gigantesques dans les bois de Ballens. Sans parler des dangers et des atteintes directes sur ce territoire, il nous concerne également étant donné les inévitables nuisances (bruit et pollution en particulier) qui seront engendrées dans les villages concernés par les axes de transport des matériaux.

En conséquence, nous proposons que la commune d'Aclens, par la voix de sa Municipalité, exprime une opposition ferme à la réalisation de ce projet et pour l'appuyer, il nous semble souhaitable que la proposition soit approuvée par une majorité du Conseil Général.

Nous demandons donc que cette proposition soit ajoutée à l'ordre du jour du CG du 25 mars 2025 pour être débattue et mise au vote. »

M. Jean-Louis FAVRE, membre du conseil, prend la parole :

Quel est l'état du projet de la gravière et du transport des matériaux ? Actuellement, de nombreux transports se font par le biais du rail. On voit aussi des graviers venir de France.

Mme Sylvie CIANA, syndique, répond :

Le projet concernant cette gravière est avancé. Il y a eu une présentation aux communes directement concernées. La mise à l'enquête se terminera cet automne et il y aura ensuite une séance d'informations pour les autres communes touchées au sens plus large.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

C'est louable de déposer le postulat et d'anticiper d'éventuelles nuisances, mais il faut attendre la séance d'informations afin d'avoir de la matière pour prendre une décision. Il n'est pas possible de demander à la Municipalité de se positionner maintenant.

M. Patrick VEYA, membre du conseil, prend la parole :

Il a personnellement étudié le programme publié par le Canton. Cette nouvelle gravière produira deux fois et demie plus que la gravière des Délices, dont 70% des matériaux sont transportés par rail. Si l'on extrapole ces chiffres pour Ballens, le volume de transport par rail sera moindre, car la capacité du BAM ne suivra pas l'augmentation du volume du gravier extrait. Les gravières sont comblées par des gravats et il y a toujours moins de transport par rail pour les gravats.

On imagine 25'000 camions par année en 2030, donc environ l'utilisation d'environ 200 camions par jour. Ils ne passeront pas tous par Aclens, mais le village sera impacté. C'est de notre responsabilité de demander des informations au Canton.

Il est prévu que la gravière des Délices ferme dès 2031 (ouverture en 2016 et durée de 15 ans, selon site internet). Il y aura un chevauchement entre la fermeture des Délices et l'ouverture de la gravière de Ballens.

Le transport de matériaux depuis la France concerne le tout-venant utilisé pour les routes et les chantiers. Le Canton cherche à diminuer ce trafic frontalier. L'ouverture de nouvelles gravières terrestres dans le Canton ne permettra pas de diminuer ce trafic.

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Il souhaite avoir de la documentation avant de se positionner. Serait-il possible d'en obtenir pour la prochaine séance du Conseil Général ?

M. Vincent DORNIER, municipal, prend la parole :

Pour rappel ou information, il fait lecture de la définition du postulat, tirée du Règlement du Conseil général. La municipalité va étudier la question et répondre lors d'un Conseil général ultérieur.

M. Marc GIORDANI, membre du conseil, prend la parole :

Lorsqu'il s'est adressé au Président du Conseil général pour déposer ce texte, il lui a conseillé d'en faire un postulat.

M. Patrice HAUSWIRTH, président du conseil, prend la parole :

En effet, il faut s'en référer au règlement du Conseil général.

Il soumet le postulat en votation. Est-ce que les membres du Conseil présents, acceptent que la Municipalité étudie, pour la Commune, l'impact et les nuisances de l'augmentation du trafic routier engendrés par l'ouverture de la gravière de Ballens ?

Mis au vote à main levée, le postulat est accepté par 18 voix pour, avis contraire : 8, abstention : 6

9. Nomination d'un membre suppléant à la commission de l'urbanisme

Pour donner suite à la démission de M. Racher, M. Frédéric VALLOTTON se propose d'intégrer la commission.

M. Vallotton est élu tacitement par acclamation.

10. Communications municipales

M. Martin JAQUET, municipal, prend la parole :

La Municipalité s'est renseignée au sujet du PACOM (plan d'affectation communal). L'opposition a été levée par le tribunal administratif et il n'y a eu aucun recours. C'est pourquoi le PACOM est entré en vigueur en janvier 2025.

Lorsque la Municipalité recevra les documents signés, ils seront visibles sur internet et seront mis à disposition à la commune.

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, prend la parole :

Amélioration foncière des chemins : une demande de crédit sera faite en juin pour le chemin no 6 vers les vignes.

Une mise à l'enquête sera faite pour le déclassement de la Rue du Village.

Mise à l'enquête, également, pour les nouveaux arrêts de bus.

Il y aura des travaux à effectuer d'ici la fin de l'été.

SIS Morget : il y aura des portes ouvertes le 14 juin de 9h30 à 15h00.

Les pompiers recherchent de nouveaux volontaires et bénévoles.

Fibre optique : une soirée d'information sera organisée en mai par Swisscom. Un courrier sera envoyé aux habitants.

M. Thierry CORNET, membre du conseil, prend la parole :

Remercie les membres du conseil d'avoir accepté les préavis présentés ce soir.

Déchetterie : il y a des travaux en cours. Un nouveau règlement a été mis en place par le Canton.

Forêt protectrice : une coupe a été faite (au-dessus du Ch. du Coteau).

En mai, il y aura le recensement des arbres remarquables.

Hirondelles : une sortie pour aller à leur découverte sera proposée aux habitants le 5 juillet 2025.

Chauve-souris : une sortie découverte nocturne est prévue le 16 mai 2025.

Le but est la protection des deux espèces.

Mme Sylvie CIANA, syndique, prend la parole :

Accueil de jour des enfants : il y a des changements dans le cadre de l'AJEMA. Aclens et 17 autres communes quitteront l'organisme au 31.12.2026.

Le 1.01.2027, un ou plusieurs réseaux seront proposés. Un chef de projet sera nommé.

Les membres de la commission de la petite enfance seront bientôt convoqués pour travailler sur le sujet.

Mme Ciana rappelle avoir annoncé sa démission lors du dernier conseil 2024. Le 31 mars 2025, elle prendra congé de la Municipalité d'Aclens et en profite pour jeter un bref regard sur les 7 ans et quelques mois passés en son sein. Elle a été syndique durant 5 ans.

Mme Ciana a œuvré pour le bien-être des citoyens et l'amélioration de leur cadre de vie. Elle a toujours fait de son mieux pour réaliser les demandes dans le respect des règles.
Elle est satisfaite d'avoir pu garder sa ligne de conduite : respect, convivialité.

Mme Ciana félicite M. Veya pour sa nomination au sein de la Municipalité.
Elle quittera le village avec son époux en juillet après y avoir vécu 21 ans.

M. Patrice HAUSWIRTH, président du conseil, prend la parole

Il félicite et remercie Mme Ciana pour son engagement.

11. **Communications du bureau**

Quelques démissions du Conseil général sont enregistrées : M. Olivier Rascher, Mme Françoise Genillod et M. Emmanuel Ciana, vice-président.
Au prochain Conseil de juin, il y aura la nomination d'un second vice-président. Si quelqu'un est intéressé par le poste, il est prié de s'annoncer auprès de M. Hauswirth.

12. **La « minute » des délégués**

M. Sybil Sygrove, membre du conseil, prend la parole :

L'association La Ruche du Livre a été créée il y a 3 ans et se porte bien.
Le 11 mars, elle a tenu sa troisième assemblée générale.

L'association est située dans le local de l'ancienne école et espère obtenir une place dans les locaux après leur rénovation.

Des activités pour petits et grands sont organisées :

Le 27.03, soirée CICR : une personne qui a travaillé pendant plus de 20 ans au CICR viendra parler de son expérience.

L'après-midi organisée pour les enfants à Pâques est complet.

L'association est ravie de pouvoir proposer ainsi des moments festifs au fil de l'année : Pâques, Halloween, St-Nicolas.

Mme Isabelle HAUSWIRTH, membre du conseil, prend la parole :

Cet automne, il y avait le projet d'organiser un vide-grenier, comme chaque année. Pourra-t-il avoir lieu malgré les travaux annoncés ?

M. Gilbert MÉTRAILLER, municipal, lui répond :

A priori, ce ne sera pas possible d'organiser le vide-grenier à l'endroit habituel.

Mme Sylvie CIANA, syndique, explique :

Le vide-grenier est important dans la vie associative d'Aclens, toutefois, la sécurité prime. Et il n'est pas possible d'effectuer les travaux prévus en hiver.

13. **Divers et propositions individuelles**

M. Jacques OCHS, membre du conseil, prend la parole :

Est-ce que le camion vibreur géothermique est passé faire les relevés ?

La réponse est Oui.

M. Daniel LEQUINT, membre du conseil, prend la parole :

Swisscom a déjà contacté la famille pour la pause de la fibre optique.

M. Gilbert METRAILLER, municipal, lui répond :

Il prend acte de cette nouvelle. L'entreprise n'est pas encore venue dans son quartier.

La parole n'étant plus demandée, le Président lève la séance à 21h50 et informe que la prochaine séance ordinaire du Conseil général aura lieu le mardi **17 juin 2025** à 19h30.

Au nom du Conseil Général

Le Président

La Secrétaire

Patrice Hauswirth

Nicole Müller